



---

**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE  
ET DES ARCHIVES**

---

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS 1324-2024**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la greffière de la Ville de Contrecœur, que lors de la séance ordinaire du **19 mars 2024**, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**« Règlement numéro 1324-2024 modifiant certaines dispositions du règlement 1178-2019 constituant le comité consultatif de développement durable et des changements climatiques »**


Le présent règlement a pour objet :

- Le présent règlement a pour objet de modifier certaines dispositions afin de faciliter l'obtention de candidatures et à maintenir un quorum lors de la planification de rencontre et de modifier des termes pour qu'ils soient en adéquation avec le nouveau titre du règlement.

**QUE** lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter les règlements numéros 1324-2024, sur le site Internet de la Ville et fait suite au présent avis ou par consultation à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, Contrecœur, durant les heures normales d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au [greffe@ville.contrecoeur.qc.ca](mailto:greffe@ville.contrecoeur.qc.ca).

Attesté à Contrecœur, ce 8 avril 2024

  
\_\_\_\_\_  
Me Magalie Hurteau,  
Greffière